

Madame, Monsieur,

L'association **A.V.E.N.I.R. Longvilliers 78**, créée en 2015, a pour principaux objectifs pour notre village, la conservation du patrimoine, la protection de l'environnement, et la maîtrise de l'urbanisme. Pour ces raisons, nous nous permettons de vous adresser ce courriel dans le cadre de la concertation publique organisée par la préfecture des Yvelines et avec votre appui.

Nous savons que VINCI, outre ce projet de gare routière, a obligation d'effectuer des « *opérations de mise aux normes environnementales* ». Notre village Longvilliers a déjà beaucoup contribué au développement des transports dans notre région :

- Autoroute A10/A11 qui traverse notre village le séparant en deux.
- Ligne TGV Atlantique et Grand Ouest.

La forêt de notre village a été complètement « éventrée » par ces deux axes de transport, et les nuisances subies par les habitants du bourg et des différents hameaux sont donc très conséquentes. A l'annonce de ce projet de nouveau parking, les habitants ont la sensation qu'après leur forêt, on en veut aussi aux terres agricoles de notre village.

Depuis longtemps les Longvillageois qui habitent de part et d'autre de l'A10 réclament des murs anti-bruit. Notre association pense que le moment serait bien choisi pour mettre ce projet à l'ordre du jour. Cette demande est en cohérence complète avec l'obligation que VINCI-Autoroutes a de faire des investissements dans le cadre du « **Plan de relance autoroutier** ».

Nous avons conscience de l'utilité de ce parc multimodal, pour les Longvillageois mais aussi pour tous les habitants de notre région. Nous vous demandons toutefois d'apporter le plus grand intérêt aux habitants du Plessis Mornay (château et maisons situées en partie haute de la zone agricole qui va être transformée) concernant les problèmes de nuisances sonores (trafic des A10 et D149), de pollution, et de perspective visuelle.

Les personnes que nous avons rencontrées le 20 mai 2016 à votre stand sur le site, nous ont confirmé que les matériaux choisis pour la gare routière seraient en harmonie avec le patrimoine existant. Nous vous prions de bien vouloir nous donner plus de détails concernant ces matériaux.

Le Maire de Longvilliers nous a dit que l'entretien et la maintenance du site est à la charge de VINCI, y compris les parkings déjà existants. Pouvez-vous nous le confirmer ?

Les problèmes liés à la sécurité interpellent également les membres de notre association. Des caméras de vidéosurveillance seront-elles suffisantes pour assurer la sécurité du site et empêcher les occupations illicites ? Nous avons rencontré les responsables de la gare auto routière de Briis-sous-Forges, qui nous ont dit que malgré la présence de gardiens, les dégradations sont fréquentes (casiers, distributeurs, toilettes). On peut aisément imaginer ce qui se passera avec seulement une vidéosurveillance, et même si VINCI s'engage, comme il est convenu, à entretenir et maintenir le site en état, les nuisances subies par les utilisateurs resteront trop importantes.

Notre Conseil d'Administration de l'association **A.V.E.N.I.R. Longvilliers 78** vous demande de prendre en considération ces remarques, qui vont dans le sens de la concertation publique que vous avez organisée.